



DIRECTION DES OPERATIONS
Service des achats d'armement

Paris, le 10 Février 2021

N° DGA01I21002510

DÉCISION

portant délégation de signature particulière en matière de marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) au Service des achats d'armement de la Direction des opérations

Le Chef du Service des achats d'armement par intérim,

Vu : Le Code de la commande publique ;
L'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)¹ ;
Le Code des marchés publics ;
Le Décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
L'Arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
L'Instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

¹ Pour les marchés notifiés avant l'entrée en vigueur du texte cité ci-avant et qui continuent à s'exécuter.

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'ICA Jérôme LAVERGNE, président de commissions contrats, pour signer, en son nom, tout acte relatif à la passation, la conclusion et l'exécution des Avenants suivants :

- Avenant 10 du Marché n° 01/85 002 00 470 75 88 ayant pour objet : « rénovation série des contrôles locaux d'aérodrome de l'armée de l'air (opération CLA 2000) »
- Avenant 6 du Marché n° 2013 99 0010 ayant pour objet : « maintien en condition opérationnelle et pérennisation de la capacité ROEM Tactique (projet COHORTE) ».

Article 2 :

Chaque délégation prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégation.

Article 3 :

Ces délégations ne sont pas subdéléguables.

L'ingénieur cadre technico-commercial III C
Laurent CATTY
Chef du Service des achats d'armement par intérim

Document signé